<u>Département de l'AIN</u> Commune de VIRIEU LE GRAND

<u>Objet</u>: Attribution d'un emplacement de taxi à DI PAOLO Amandine – ADS n°1 Annule et remplace

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- . Vu la demande d'attribution présentée par Madame DI PAOLO Amandine pour l'ex-emplacement de M DUCRUET Michel sur la Commune de Virieu le Grand (Ain) à titre onéreux.
- . Vu l'arrêté d'attribution d'emplacements à Monsieur DUCRUET Michel du 27 mars 2018, vendeur du dit stationnement.

Considérant la demande d'une cession

A titre onéreux entre M DUCRUET Michel et Mme DI PAOLO Amandine

Annule et remplace l'arrêté n°2025-15

ARRÊTE nº 2025-18

- Article 1: Un emplacement (autorisation n°1) situé sur la place de Virieu le Grand, Place du Monument 01510 VIRIEU LE GRAND est attribué à Mme DI PAOLO Amandine EURL TAXI AMANDINE, à compter du 06 mai 2025.
- <u>Article 2</u>: Madame le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Ain et notifié à l'intéressé.

Fait à VIRIEU LE GRAND, le 05 mai 2025

Le Maire,

Y.VALLIN

